



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-EQ-03**

Détecteur de présence sur un dispositif d'éclairage

1. Secteur d'application

Bâtiment tertiaire : locaux du secteur tertiaire existants réservés à une utilisation professionnelle.

2. Dénomination

Installation d'un détecteur de présence sur un dispositif d'éclairage artificiel intérieur équipé de tube(s) fluorescent(s).

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Sans objet.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant unitaire en kWh cumac / tube			
Branche d'activité	Puissance d'un tube		
	18 W	36 W	58 W
Bureaux	70	140	220
Enseignement	50	100	160
Hôtellerie – Restauration	80	170	260
Santé	150	310	480